

<b>Demandeur</b>  M. Camillo Baratto   <p style="text-align: right;">Absent</p>	<b>Avocat(s)</b>  Me Gabrielle Gagné <a href="mailto:gabrielle@tjl.quebec">gabrielle@tjl.quebec</a> TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE      Présents  Me Philippe H. Trudel <a href="mailto:philippe@tjl.quebec">philippe@tjl.quebec</a> TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE
<b>Défendeurs</b>  Merck Canada Inc. -et- Merck Frosst Canada & Cie   <p style="text-align: right;">Absents</p>	<b>Avocat(s)</b>  Me Claude Marseille <a href="mailto:claudemarseille@blakes.com">claudemarseille@blakes.com</a> BLAKE, CASSELS & GRAYDON      Présent  Me Ariane Bisailon <a href="mailto:arianebisailon@blakes.com">arianebisailon@blakes.com</a> BLAKE, CASSELS & GRAYDON      Absente

Nature de la cause  
Conférence de gestion téléphonique

Montant : \$

Cote(s)	Requête (s)
	-

Greffier(ière) Shanel Pickering	Interprète _____	Sténographe _____
------------------------------------	---------------------	----------------------

**ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE**

Audition AM :	Début	Fin	Audition PM :	Début	Fin
				17 :00	17 :20

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition
	-

**HEURE**

17 :00

**OUVERTURE DE L'AUDIENCE**

Identification des procureurs

Échanges préliminaires entre le Tribunal et les avocats

**Généralités quant au déroulement de l'instance**

Les communications avec le Tribunal devront être faites par courriel auprès de l'assistante de la juge Christine Baudouin j.c.s., Mme Shanel Pickering, après que les avocats en aient préalablement discuté entre eux à l'adresse suivante : [shanel.pickering@judex.qc.ca](mailto:shanel.pickering@judex.qc.ca)

Le Tribunal demande aux avocats de lui soumettre tout problème ou toute situation qui nécessite son intervention sans délai afin d'éviter tout retard dans le déroulement de l'instance. Le cas échéant, Mme Shanel Pickering communiquera avec les avocats pour fixer une conférence téléphonique ou une audience, si nécessaire.

Le Tribunal indique qu'après chaque conférence téléphonique, un procès-verbal leur sera acheminé. Les avocats disposeront d'un délai d'une semaine pour soumettre toute correction ou demande de modification. À défaut de ce faire dans ce délai, le procès-verbal sera présumé accepté.

Il est convenu que les avocats produiront leurs procédures au greffe afin qu'elles soient captées au plume et ceux-ci devront également transmettre à la juge Christine Baudouin j.c.s. une copie des procédures et des pièces en format Word.

### Gestion

- Le protocole de l'instance devra être complété et soumis au Tribunal d'ici la fin juillet afin qu'il puisse être entériné;
- Le Tribunal s'assure que la dernière version des avis aux membres est celle transmise par Me Gagné le 12 juin 2019. La version française et la version anglaise conviennent aux deux parties.

### JUGEMENT :

#### Concernant la Demande en approbation de l'avis aux membres

**VU** les allégués de la Demande en approbation de l'avis aux membres;

**VU** les avis annexés à ladite Demande en approbation de l'avis aux membres;

Pour les motifs exprimés verbalement et enregistrés numériquement, **LE TRIBUNAL :**

**APPROUVE** les avis aux membres contenus aux Annexes 1 et 2 de la présente demande;

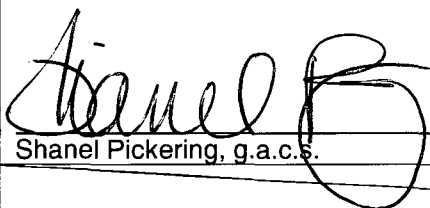
**ORDONNE** la diffusion des avis aux membres selon le plan de publication détaillé à la présente demande devant être réalisé au plus tard le 30 septembre 2019;

**DÉCLARE** que les frais de publication des avis des membres sont à la charge des défenderesses;

**LE TOUT** frais à suivre.

17 :20

Fin de la conférence téléphonique

  
Shanel Pickering, g.a.c.s.

  
L'HONORABLE CHRISTINE BAUDOIN, J.C.S.